

Transfert de la caisse des participants

Le rapport annuel de gestion 2011 de la CARRA indique à la page 241 qu'au 31 décembre 2011, le solde à la fin est de 459 772 milliers de dollars. Aux fins d'illustration, nous allons émettre comme hypothèse que ce montant correspond à 460 millions de dollars au 31 décembre 2012.

1^{ère} étape : Établir sur quel montant s'applique le 25 % de l'article 63 du projet de loi

(En millions \$)

Solde au 31 décembre 2012 (hypothèse)	460 M \$
Prestations complémentaires	(11 M \$)
Intérêt 2012 dû	(14 M \$)
Montant à transférer en 4 versements	435 M \$
Versement de 25 %	109 M \$

2^e étape : Constitution graduelle de la caisse des participants

En 2013, le montant transféré sera le suivant (en millions \$) :

Versement de 25 %	109 M \$
Prestations complémentaires	11 M \$
Intérêt 2012	14 M \$
Cotisations des participants versées avant la création de la caisse (janvier à juillet)	3 M \$
Prestations à la charge des participants payées en 2013 par le gouvernement (janvier à juillet)	(11 M \$)
Montant transféré	126 M \$

En 2014, le montant transféré sera le suivant (en millions \$) :

Versement de 25 %	109 M \$
Intérêt 2013	12 M \$
Montant transféré	121 M \$

En 2015, le montant transféré sera le suivant (en millions \$) :

Versement de 25 %	109 M \$
Intérêt 2014	8 M \$
Montant transféré	117 M \$

En 2016, le montant transféré sera le suivant (en millions \$) :

Versement de 25 %	109 M \$
Intérêt 2015	5 M \$
Montant transféré	114 M \$

3^e étape : Solde d'intérêt dû

En 2017, le montant transféré sera le suivant (en millions \$) :

Montant transféré (solde intérêt 2016)	2 M \$
--	--------

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Déposé le : 2013-05-01

N° : CFP-032

Secrétaire : 